



Place de l'Hôtel de Ville  
BP 8  
09120 VARILHES  
☎ 05.61.60.73.24  
Fax 05.61.60.89.23  
Email : [accueil@mairievarilhes.fr](mailto:accueil@mairievarilhes.fr)

**SERVICE COMPTABLE  
REGIE DES SERVICES PERISCOLAIRES**

*Coordonnées du responsable légal destinataire des factures (1 seul destinataire)*

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ *(joindre un justificatif de domicile récent)*

Quotient familial : \_\_\_\_\_ *(joindre justificatif CAF récent)*

**SIGNATURE** :

**MODALITES DE REGLEMENT**

**Suite à une réorganisation du service périscolaire , l'ensemble des services  
(ALAE, CANTINE, MERCREDIS)  
doit faire l'objet d'un règlement préalable.  
Il n'y aura donc plus d'envoi de factures.**

- le règlement des repas de cantine **et du service d'accueil du mercredi**, est à déposer avec la fiche d'inscription mensuelle.
- pour le règlement de l'ALAE, 3 possibilités :
  - 1- règlement mensuel avec le paiement de la cantine et des mercredis (1 seul règlement pour l'ensemble des services)
  - 2- règlement en début d'année pour l'année scolaire, soit 8 mois car nous déduisons 2 mois de vacances scolaires.
  - 3- Règlement trimestriel : 3 mois à régler à la rentrée pour les mois de SEPT. OCT. NOV et DEC  
3 mois à régler fin DEC pour les mois de JAN, FEV , MARS et AVR  
2 mois à régler fin AVR pour les mois de MAI, JUIN et JUIL

Pour les besoins occasionnels ou imprévus, le paiement pourra se faire a posteriori.